



---

**BILLET D'HUMEUR SYNDICAL N°22**

Après lecture approfondie du rapport **CGEDD** concernant l'organisation du travail dans les Capitaineries, la **SNOP/SNPAM/CGT** ne peut que se désoler des propositions qui visent à diminuer les effectifs Officiers de port (**OP, OPA**).

Des points positifs apparaissent dans les recommandations techniques ou administratives qui moderniseront les Capitaineries dans leurs équipements pour être aux normes internationales et voir une rationalisation de l'organisation administrative mais comme chacun le sait sans les opérateurs rien ne fonctionne correctement !

Les mots qui fâchent tels que mutualisation ou regroupement laisse présager un fonctionnement erratique des Capitaineries les moins bien classifiées ou dotées.

Nos petits corps d'Officiers de port, atypique pour les **OPA**, pâtissent d'un oubli ministériel, l'ambition maritime de notre État n'est pas, dans les actes, visible sur le terrain, pour preuve, le **GPMLR** n'est pas identifié comme **STM** comme pourrait le laisser entendre ce rapport.

La **DGTIM** porte une lourde responsabilité dans l'abandon factuel des ports décentralisés, d'ailleurs elle ne peut le constater puisque **PARIS** semble être le seul port qu'elle connaisse, cette mission aura peut-être le mérite de la réveiller et de la faire se déplacer ?

La **SNOP/SNPAM/CGT** s'oppose à toute diminution d'effectifs qui comme le précise le rapport a déjà eu lieu .Trop c'est Trop !

La **SNOP/SNPAM/CGT** entend bien la volonté de confier entièrement la sureté aux **AP** mais nos pouvoirs de police portuaire auront toujours une imbrication dans les modes opératoires de la sureté et notre temps de travail en sera toujours concerné.

L'**Astreinte** ne doit pas devenir un mode de fonctionnement des ports et des Capitaineries, la fermeture de ces entités devra être assumée quoiqu'il advienne notamment d'un point de vue sécuritaire !

Si des ports doivent recourir à des emplois saisonniers, nous exigeons que ces personnels correspondent aux critères de nos statuts.

La **SNOP/SNPAM/CGT** avertit que nos corps (**OP, OPA**) qui demain en totalité détachés signifiera un risque de mise en extinction tout en évoquant la perte de nos droits syndicaux nationaux.

**La SNOP/SNPAM/CGT par l'intermédiaire de la Fédération Equipement et Environnement CGT demande au plus vite une réunion paritaire avec la Direction des Ressources Humaines et la Direction Générale des Infrastructures des Transports et de la Mer.**

Eric FRANQUES

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER C.G.T.  
34 allée du sable 33470 GUJAN-MESTRAS

---

Section Nationale des Officiers de Port CGT 3957 bassin de la Citadelle 76 600 LE HAVRE



Email: [snop.snpamcgt@gmail.com](mailto:snop.snpamcgt@gmail.com)  
Site internet: <http://www.officiersdeport-cgt.fr/>